

EGALITE PROFESSIONNELLE

Entre les Femmes et les Hommes

En inscrivant l'égalité entre les femmes et les hommes dans son accord d'entreprise, Air Pays de la Loire confirme sa volonté d'inscrire l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes comme un axe de progrès dans sa gestion des ressources humaines et dans les relations individuelles et collectives au travail.

Dans ce cadre Air Pays de la Loire prend des engagements dans les domaines suivants :

Embauche

Air Pays de la Loire a structuré son processus de recrutement afin de garantir des recrutements basés sur les seules compétences, aptitudes et expériences professionnelles des candidat-es.

Formation

Air Pays de la Loire s'engage à maintenir un accès égalitaire à la formation professionnelle entre les femmes et les hommes et veille à maintenir les conditions d'une bonne polyvalence permettant l'accès des femmes et des hommes au plus grand nombre de postes et en particulier à des postes qualifiants.

Rémunération

La politique de rémunération d'Air Pays de la Loire est régie par des règles objectives s'appliquant aux femmes et aux hommes de telle manière qu'elle ne peut être discriminante.

Air Pays de la Loire s'engage à maintenir les efforts actuellement réalisés en matière d'égalité professionnelle et à garantir un niveau de classification et de salaire équivalent entre les femmes et les hommes pour un même métier, niveau de responsabilités, de compétences, pour une même formation et/ou expérience.

Articulation entre vie professionnelle et vie familiale et QVT

Air Pays de la Loire s'engage à aider les salarié-es à concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie personnelle et familiale. La direction s'engage notamment à l'égard de la population des hommes à améliorer la communication sur l'accès au congé de paternité et au congé parental d'éducation.

David BRÉHON
Directeur